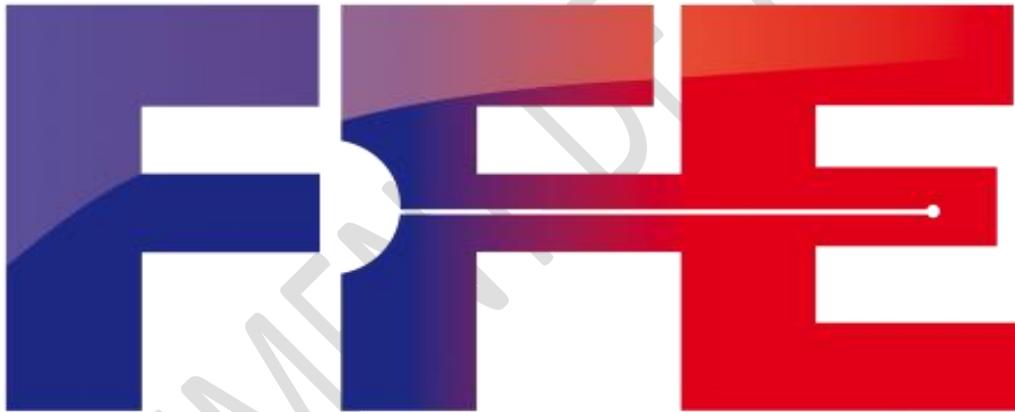


PROJET
DE
RÈGLEMENT SPORTIF
DES MANIFESTATIONS POUR
JEUNES ESCRIMEURS
2022-2023

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



V4 du 10/06/2022

CHAPITRE 1 – GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LES CATEGORIES M7 à M13

Préambule

Le règlement de « ESCRIME JEUNES » est un règlement fédéral simplifié qui respecte les fondamentaux de l'escrime en rendant la pratique accessible et facilement compréhensible.

Il a comme objectifs de favoriser l'épanouissement de l'enfant par le plaisir de pratiquer l'escrime et de construire les habiletés pour favoriser le progrès du futur tireur de demain.

L'ESCRIME JEUNES doit être avant tout :

- séduisante pour les enfants et parents ;
- facilement accessible aux débutants ;
- sécurisante car elle proscrit les gestes pouvant présenter un danger ;
- aisément arbitral (elle favorise en cela la formation fédérale de « jeune arbitre ») ;
- compréhensible par le spectateur.

La philosophie et les objectifs sont centrés sur le PLAISIR :

- Rechercher l'épanouissement de l'enfant/jeune
- Permettre et garantir un temps de jeu équitable à tous.tes
- Participer à la construction de l'escrimeur.euse de demain
- Accepter les erreurs et valoriser les réussites
- Inciter les enfants/jeunes à prendre des initiatives
- Se servir de la rencontre sportive comme un levier de progrès
- Impliquer les enfants dans différentes fonctions
- Rappeler les apprentissages éducatifs et sportifs recherchés à chaque action.

La notion de compétition pour les catégories jeunes

Les plateaux et les rencontres d'escrime qui s'adressent à ces catégories d'âge s'inscrivent dans un projet global de développement de l'escrime ainsi que dans celui d'une volonté de présenter l'escrime comme une activité éducative.

Ce projet respecte les principes suivants :

- La compétition pour ces catégories d'âge n'est pas une finalité en soi, mais un moment qui permet à l'enfant et au jeune de rencontrer les autres et de mettre en application ce qu'il a appris lors des séances d'escrime au sein du club. La compétition est un passage nécessaire pour apprendre à perdre et à gagner. Cet apprentissage doit être encadré.
- Les adultes (entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents) jouent un rôle prépondérant dans la formation du.de la jeune tireur.se, ils doivent agir en conséquence et garder une certaine distance avec l'événement.
- Lors des compétitions ou rencontres, seuls les encouragements vis à vis des jeunes sont tolérés. Aucun comportement agressif ou parole inappropriée et contraire à l'éthique et à la citoyenneté de la part d'un adulte, vis à vis d'un jeune arbitre ou d'un.e jeune tireur.se n'est accepté.

S'engager, impose aux tireurs, à l'encadrement et aux accompagnateurs de respecter les valeurs sportives et éthiques de la FFE

CHAPITRE 2 - GUIDE GÉNÉRAL D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE JEUNES

1 – Les généralités

Toutes les manifestations sportives à destination des jeunes doivent remplir avant tout un rôle éducatif et permettre de valider des compétences.

1.2 – Pédagogie

L'enfant n'est pas un adulte en « miniature ». Nous pouvons relever ces premières caractéristiques qui méritent d'être prise en compte.

- Il est enthousiaste,
- Il est souvent centré sur lui-même
- Il est doté d'une faible capacité de concentration
- Il découvre l'escrime
- Il est en pleine acquisition de l'équilibre et de la latéralisation
- Il est fragile puisqu'en pleine croissance
- Il se fatigue très vite et récupère très vite
- Il requiert de formuler les consignes en utilisant plusieurs canaux de communication
- Il a besoin d'être rassuré
- La structure doit être accueillante et il doit s'y repérer facilement
- Le jeu est une source de construction et d'éveil moteur
- Les variations anatomiques et physiologiques sont régulières et parfois source de désorganisation motrice

1.3 – Recommandations

Les manifestations sportives locales organisées pour les catégories jeunes doivent s'adapter à la réalité du terrain tout en respectant les principes fédéraux.

- **Sécurité, rigueur, respect et courtoisie**
- **Les organisations doivent remplir leur rôle éducatif**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les élus et les techniciens ont un rôle majeur**
- **La charte rappelle l'attachement aux valeurs.**

1.4 - Les animations et rencontres sportives

M7/M9 > Animations avec ou sans arme. Pas d'élimination et pas de classement au profit de grilles simplifiées d'enregistrement des compétences.

M11/M13 > Découverte ponctuelle de la « compétition » par des systèmes fidélisants et éducatifs. Pas d'élimination et pas de classement individuel au profit de grilles d'évaluations formatives inscrites dans un parcours d'acquisition de compétences.

M13 > S'initier à la « compétition » et se confronter si besoin en individuel et par équipe. Possibilité de classement individuel sans élimination. Il s'agit de « devenir escrimeur » et commencer à maîtriser certains concepts.

1.5 – Mixité

Elle est autorisée et encouragée sous réserve de respecter l'intégrité physique des pratiquants. L'éducateur sera attentif aux rapports de force en présence lors des matchs et animations.

1.6 – Le handicap

L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou avec des troubles des apprentissages n'engage aucun débat. L'inclusion est une norme, qui nécessite de mettre en œuvre des outils pédagogiques et du matériel adapté. Les organisateurs seront responsables de ces adaptations et les personnes référentes des enfants concernés anticiperont en informant.

1.7 - Les formats

Il s'agit de développer, en priorité, des formats de manifestations sportives qui permettent de remplir uniquement un rôle éducatif, qui favorisent l'évaluation non seulement par le résultat sportif mais aussi par les compétences acquises.

- Plateaux sportifs avec des ateliers animés par des animateurs, éducateurs et jeunes arbitres.
- Echanges départementaux et de proximité qui engagent les responsables de manière éducative, sociale et écologique.
- Rendez-vous réguliers qui donnent l'occasion à ceux qui le souhaitent uniquement, de disputer des matchs de niveau.

1.8 - Manière de combattre

Les règles du jeu sont précisées par la Fédération Internationale d'Escrime (FIE) (cf. site internet de la FIE « www.fie.org »), notamment en matière de règles conventionnelles selon les armes, des fautes et sanctions.

Le règlement sportif de la Fédération Française d'Escrime (FFE) décline des spécificités applicables sur le territoire selon les catégories d'âges, les armes, les règles de l'arbitrage et des décisions disciplinaires dont la FFE est garante.

Si des spécificités règlementaires ne sont pas mentionnées dans le présent document ou dans ses annexes, c'est le règlement de la FIE qui sera appliqué.

Pour autant les organisateurs utiliseront leur libre arbitre pour traiter les autres aspects de la pratique chez les jeunes.

- Il est interdit de porter, au cours du combat, l'épaule du bras non armé en avant de l'épaule du bras armé.
- Le tireur sur la piste doit conserver son masque jusqu'à la décision de l'arbitre.
- Le tireur doit tenir la poignée de son arme de telle sorte que le pouce et l'index soient constamment en contact avec le coussinet jusqu'à la catégorie M11
- La garde ne peut être prise dans la position "pointe en ligne".
- Le passage du pied arrière devant le pied avant est interdit.
- Les fautes de combat seront sanctionnées d'un carton jaune dès la première faute, et la touche éventuellement portée par le tireur fautif sera annulée.

1.9 - L'arbitre

L'arbitre a l'obligation de faire respecter ces consignes et d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement de l'assaut. Pour autant l'arbitre est souvent en formation et les jeunes tireurs des apprentis escrimeurs. Un tutorat effectué par un arbitre qualifié, empathique et pédagogue est nécessaire pour couvrir plusieurs pistes.

L'arbitre exigera en outre que les tireurs se saluent, et saluent le public au début et à la fin de l'assaut (en replaçant préalablement les tireurs derrière la ligne de mise en garde). En plus de ses fonctions, l'arbitre devra faire preuve de pédagogie, notamment chez les jeunes à propos des thèmes suivants :

- Expliquer les règles (de courtoisie et de combat).
- Mettre en confiance l'enfant.
- Dédramatiser les situations et aider ces enfants dans les branchements et débranchements.

Pour répondre à cette fonction, il est souhaitable que les arbitres, officiant sur ces catégories jeunes, soient diplômés ou en formation. Alors, ils pourront intervenir conformément aux règles définies par le règlement des épreuves, le règlement des jeunes et le règlement de l'arbitrage.

Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée. Toutes les fautes doivent être expliquées puis si nécessaire, sanctionnées.

1.10 - Organisation des manifestations

Les organisateurs feront en sorte qu'une manifestation de jeunes n'impose pas plus de 4 heures de présence aux tireurs sur les lieux de compétition. Lorsqu'une manifestation comporte plusieurs épreuves individuelles, il ne devra pas y avoir un arrêt supérieur à 30 minutes entre deux tours.

1.11 - Récompenses

Chez les jeunes il faut récompenser l'ensemble des participants.

Cette démarche est nécessaire puisqu'il ne s'agit pas d'évaluer une performance sportive mais récompenser l'assiduité, et les compétences acquises progressivement.

1.12 - Notes d'organisation

Les notes d'organisation doivent être diffusées et en ligne sur l'extranet fédéral au moins un mois avant la manifestation. (<http://extranet.escrime-ffe.fr/>)

1.13 - Engagements et droits d'engagement

Les manifestations organisées sous l'égide de la FFE sont ouvertes aux licenciés FFE et aux licenciés des fédérations affiliées à la FIE.

Pour les licenciés des fédérations affiliées à la FIE, les engagements se font directement auprès des organisateurs. L'organisateur devra informer l'assureur fédéral en lui communiquant la liste des tireurs non licenciés FFE engagés.

Le droit d'engagement doit être le plus faible possible et ne jamais dépasser celui de l'H2032 (cf. informations financières-annexe règlement financier).

1.14 - La couverture médicale

Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la manifestation. Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au comité régional, pour avis du médecin fédéral régional.

La présence d'un médecin n'est pas obligatoire pour les jeunes catégories. En cas d'accident, l'organisateur devra être en mesure d'effectuer une déclaration en ligne en utilisant le site web de la FFE, section vie du club et des comités / Assurances.

1.15 – La Direction Technique des manifestations

La Direction Technique des manifestations des jeunes est assurée par une personne ou un groupe de personnes aux compétences reconnues en escrime. Ils seront également des pédagogues expérimentés capable d'expliquer et de rassurer les jeunes et les familles.

Les éventuels incidents seront sanctionnés comme lors d'une épreuve classique.

La Direction Technique sera également en charge du suivi des arbitres et de la coordination des plateaux.

1.16 - Catégories

Elles sont définies pour la saison sportive fédérale qui débute le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août. La compétition est autorisée à partir de la catégorie M9. Les sur-classements sont possibles à partir de la 2^{ème} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.

		2021-2022	2022-2023
M13	2	2009	2010
	1	2010	2011
M11	2	2011	2012
	1	2012	2013
M9	2	2013	2014
	1	2014	2015
M7	2	2015	2016
	1	2016	2017

1.17 - Normes

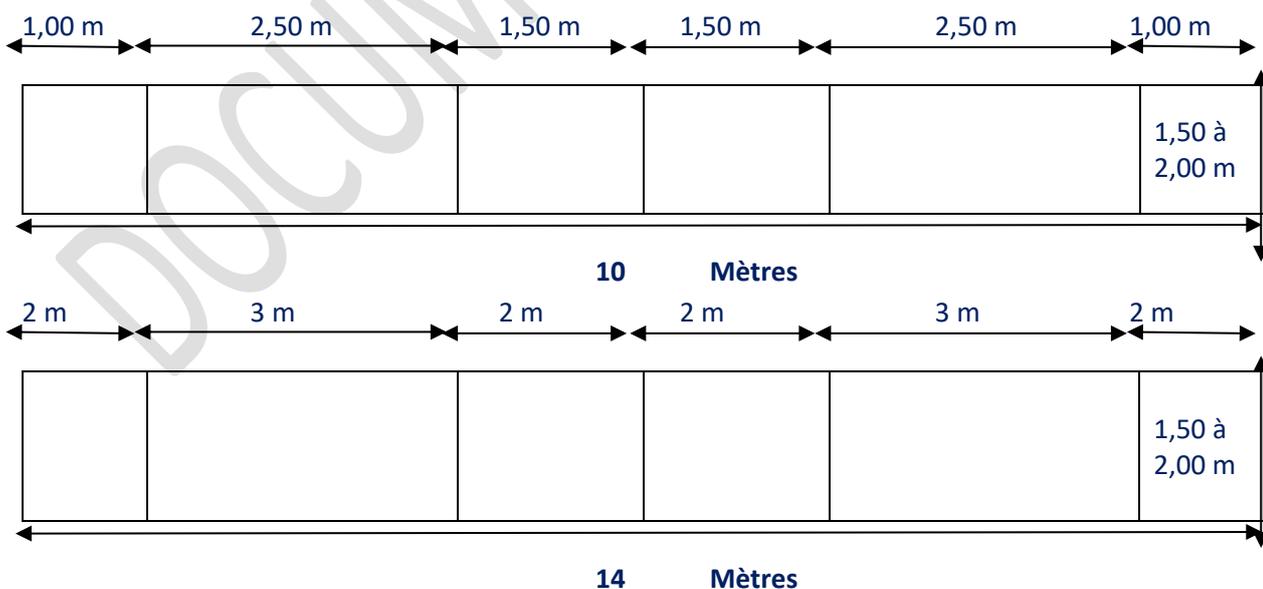
Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 05/08/1994) et le label FIE ou le label FFE (autorisé uniquement en France).

- 1) Les masques : Les masques portant le marquage « CE » doivent être utilisés. Les masques à visière transparente sont interdits à toutes les armes. Les masques du kit « première touche » ne peuvent pas être utilisés avec du matériel autre que celui du kit « première touche ». Les masques avec une seule attache sont valables en France pour les catégories M7 à M13. Tous les masques doivent impérativement avoir le label CE avec la norme européenne CEN LEVEL 1 ou le label FIE.
- 2) Les gants : Ils sont obligatoires pour toutes les catégories et ne doivent pas comporter de dommages (trous, couture abimée, ouverture fil de corps, etc.)
- 3) Protège-poitrine : L'utilisation du protège-poitrine n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandé lorsque que c'est nécessaire.
- 4) Les armes : Les lames du kit « première touche » peuvent être utilisées avec tout type de matériel d'escrime homologué. Toutes les armes doivent être constituées de façon à ne pouvoir blesser, dans le cadre d'un usage normal, ni le tireur ni son adversaire.

FLEURET	Lame N°0	Lame N°2
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	90 mm	120 mm
EPEE	Lame N°0	Lame N° 2 max.
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	97 cm	105 cm
Diamètre max. de la coquille	115 mm	135 mm
SABRE	Lame N°0	Lame N° 2 max.
Longueur max. de la lame	77 cm	82 cm
Longueur max. de l'arme	95 cm	100 cm
Diamètre max. de la coquille	125x140 mm	140x150 mm

5) Le terrain

Le terrain doit présenter une surface plane. En annonçant un tournoi, les organisateurs devront toujours indiquer si c'est en salle ou en extérieur.



6) Tableau synthétique des conditions de pratique chez les jeunes lors des « compétitions »

ARMES	Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches et durée des assauts en poule (individuelle)	Nombre de touches et durée des assauts en TED (individuelle)	Rencontre par équipes	Dimensions de la piste	Type de matériel
FLEURET								
	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 3 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 ou 36 touches (9 relais de 3 ou 4 touches et 2') soit		
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
EPEE								
EPEE	M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	27 touches (9 relais de 3 touches et 2')		
	M13	2	Libre	4 touches (3')	8 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
SABRE								
	M7-M9	0		3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
	M11	0 ou 2		4 touches (2')	8 touches Pause à 4 touches au sabre	27 touches (9 relais de 3 touches et 2') 36 touches		
	M13	2		5 touches	10 touches (avec 1' de pause à 5)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')		